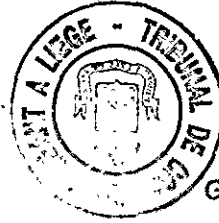
**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

**\*13149136\*****20-09-2013**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0421896946**  
Dénomination  
 (en entier) : **Centre scolaire Saint-François d'Assise et Sainte-Thérèse.- Ans**  
 (en abrégé) :  
Forme juridique : **Association sans but lucratif**  
Rue du Cimetière 2, 4430 ANS  
Siège : **1. Conseil d'administration : composition et mandats.**  
Objet de l'acte : **2. Délégations à la gestion journalière.**  
Texte

**Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale du 19 mai 2011 :**

• **Renouvellement du mandat du Commissaire-réviseur**

L'Assemblée décide de renouveler sa confiance au commissaire-réviseur sortant SPRL Alain LONHIENNE, réviseur d'entreprises, r. de l'Agneau 5A à 4140-SPRIMONT, pour les exercices comptables 2011 à 2013.

**Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 octobre 2011 :**

• **Désignation de trois nouveaux administrateurs**

Le Président propose à l'Assemblée de désigner comme administrateurs les trois membres entrés dans l'asbl lors de l'AG du 19 mai :

CALJON Marie-Noëlle, née à Seraing le 22/06/1949, domiciliée à 4000 LIEGE, bd E. Solvay 128 ;  
 ROBERTY Edmond, né à Boncelles le 22/10/1950, domicilié à 4100 BONCELLES, rue Damry 2 ;  
 WOLLSEIFEN Joseph, né à Liège le 08/08/1946, domicilié à 4877 OLINE, Les Agaus 8.

L'Assemblée approuve à l'unanimité leur désignation en tant qu'administrateurs.

**Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 juin 2013 :**

Le mandat de gestion journalière confié à Régine JOLY prend fin le 31 juillet 2013.

La gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, est confiée à partir du 1<sup>er</sup> août 2013 à Jean-Luc PIECZYNSKI, directeur du Collège saint-François d'Assise rue du Cimetière 2 à 4430 ANS, né à Liège le 16/11/1957 et domicilié à 4000 LIEGE rue de Mons 57.

Cette gestion journalière comprend notamment les décisions et représentations des affaires courantes du Collège Saint-François d'Assise organisé par l'ASBL:

- l'administration du personnel,
- l'engagement temporaire de tous les agents, employés et membres du personnel de l'association, sauf s'il s'agit de fonction de sélection ou de promotion,
- l'engagement de l'association, tant à l'égard des autorités que des organismes publics ou privés, pour les nécessités de la gestion journalière;
- le retrait de tout organisme privé ou public - dont notamment la poste ou les institutions financières - de tout document quelconque, e.a. les télégrammes, recommandés, etc.
- l'encaissement de tous mandats poste ainsi que de toute assignation ou quittance postale,
- la représentation de l'association dans les actes judiciaires et extra-judiciaires de gestion journalière.